



Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail

CST - Collectivité Territoriale de plus de 200 agents

 Initiale

 Intra

OBJECTIFS – APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances nécessaires pour remplir son rôle de membre de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (F.S.S.C.T.)

Compétences visées

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre la mission, le fonctionnement et l'organisation de la Formation Spécialisée
- Connaître les méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels
- Être capable d'analyser un accident du travail
- Être capable de mettre en place des mesures de prévention

PUBLIC

Représentants du personnel, membres ou suppléants, des formations spécialisées en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail

MODALITÉS

Durée : 35 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 48 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Être membres élus de la formation spécialisée du Comité Social Territorial de la fonction publique territoriale

Textes officiels

Décret n°2021-571 du 10 Mai 2021

Article 98 du décret n°2021-571 du 10 Mai 2021

Loi n°2019-828 du 6 Août 2019

Décret n°85-603 du 10 Juin 1985

Programme détaillé

Introduction à la sécurité

- La législation
- Décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021
- La loi n°2019-828 du 6 Août 2019
- Décret n° 85-565 du 30 Mai 1985 modifié
- Le Code du Travail

Les risques professionnels

- Chiffres et statistiques
- Coûts directs et indirects
- Les différents risques
- Les outils d'analyse et d'évaluation des risques

Les Enjeux de la Santé Sécurité au Travail

- Définitions et enjeux de la prévention
- Les principes généraux de prévention
- Les outils de la prévention :
 - Le Document Unique
 - Le Rapport Social Unique
 - Le règlement intérieur
 - Les différents registres
 - Les plans de prévention, ...

Les acteurs de la Santé Sécurité au Travail

Internes :

- L'Autorité Territoriale,
- L'encadrement,
- Les agents
- Les Assistants de prévention ...

Externes :

- La CARSAT
- Les assureurs
- Le SDIS
- L'inspection du travail
- L'ACFI
- La médecine préventive
- Les organismes de contrôle, ...

La formation spécialisée du Comité Social Territorial (C.S.T.)

- Sa composition, son fonctionnement
- Ses Missions et ses moyens
- Son positionnement et ses compétences
- Les documents et outils

L'Analyse des accidents

- Définitions des accidents
- Les accidents de service ou hors service
- Les maladies professionnelles
- Mécanismes des accidents
- Les statistiques
- Enquête : méthodes et moyens, Relevé des faits, Arbre des causes, Itatami
- Étude de cas, Exercices

Danger grave et imminent

- Définitions
- Les procédures à mettre en place
- Le rôle de la formation spécialisée du CST

Visite de service

- Identification des risques professionnels présents
- Présentation du rôle des membres de la formation spécialisée du CST aux collègues
- Recherche d'information pertinente auprès des collègues
- Compte-rendu de visite et analyse critique
- Propositions de mesures de prévention

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

Formateurs en prévention des risques professionnels

Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Enseignement pratique sous forme d'études de cas, d'exercices, d'analyses d'accidents, de mise en situation, ...

Analyse d'un poste de travail et visite de service

Cette formation es découpée en deux tiers de formation pratique et un tiers de formation théorique.

Evaluation

Le formateur évalue les acquis théoriques du stagiaire au moyen d'un questionnaire

Les savoirs-faire font l'objet d'une évaluation formative permettant la validation des compétences acquises tout au long de la formation.

Délai d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les compétences visées sont acquises ou restant à acquérir.